



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Limoges, le 18/12/2024

Affaire suivie par :

Sophie DANTHEZ / Jean-Guillaume CODECCO

Compte rendu du comité régional paritaire sylvo-cynégétique du 06 décembre 2024

Liste des présents (34 participants) :

Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 06/07/2023

Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Bénédicte GENIN,
Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Henri SABAROT,
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Stéphane LATOUR,
Monsieur le Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts représenté par Agnès THONGO,
Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest représenté par Éric DUMONTET,
Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin,
Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Edouard BENTEJAC,
Monsieur le président des Collectivités Forestières de Nouvelle Aquitaine représenté par Jean-Pierre BOSDEVIGIE,
Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde, représenté par Yannick LABARRERE,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, représenté par Nicolas VICART,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne, représenté par Yves CHETANEAU,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime, représenté par David MARC,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze, représenté par David MURAT.

Absents excusés :

Monsieur Patrick MERCIER, président de Fransylva Poitou Charente,
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Gironde,
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Vienne.

Membres invités à titre d'expert désignés dans l'arrêté préfectoral du 06/07/2023

Madame la directrice départementale des territoires de la Corrèze représentée par madame Léane JAVALOYES,
Cheffe de l'unité biodiversité, chasse pêche et Chloé BOUCHAREL, chargée de mission chasse,

Autres présents :

Messieurs Jean-Paul LARQUE, Pierre BEAUDESSON et Madame Cécile MARIS (CNPF NA),
Monsieur Stéphane VIEBAN (UCFF/AFB),
Messieurs Emmanuel DIDON et Julien FERRE (OFB),
Messieurs Pierre MACE et Guillaume LEQUEUX (GIP ATGeRi),

Monsieur Valentin HERMOUET (FDC 33),
Monsieur François RODRIGUEZ (FDC17),
Madame Chloé MONTA (URCOFOR),
Madame Alice GIRARD et monsieur Dorian BARBUT (FRC)
Madame Laure MARTIN-GOUSSET et monsieur Bernard LAZARINI (CR NA),
Madame Sophie DANTHEZ et Messieurs Nicolas LECOEUR et Jean Guillaume CODECCO (DRAAF NA)

Henri SABAROT et Bénédicte GENIN introduisent le comité.

1) Bilan 2024

- Bilan de réalisation du programme d'actions 2024

Jean Guillaume CODECCO présente le bilan des actions menées suite aux décisions formulées lors du dernier comité paritaire en décrivant les réalisations et les actions mises en place.

- Bilan des actions en lien avec l'observatoire territoires-gibiers : télé-signallements des dégâts, données plans de chasse, évolutions prévues dans l'observatoire

Jean Guillaume CODECCO présente le bilan régional annuel des dégâts à partir des données de télé-signallements saisies dans l'observatoire.

Une baisse des télé-signallements est constatée. Elle est certainement due à :

- un essoufflement des forestiers,
- une focalisation de ces derniers sur les dégâts compromettant l'avenir du peuplement (données en augmentation)
- une confusion entre les différentes plateformes au détriment de l'observatoire régional. En effet, l'ensemble des télé-signallements réalisés dans l'observatoire territoires-gibiers sont transférés dans la plateforme nationale forêt gibier alors qu'il n'y a pas de flux inverse. En comparant les deux bases de données, une trentaine de télé-signallements principalement situés en ex POC et en ex Limousin (secteur les moins fournis en données) sont présents uniquement dans la plateforme nationale.

Il présente ensuite les données plans de chasse. La fédération départementale des Landes n'a pas fourni les données relatives aux attributions 2024/2025 et aux réalisations 2023/2024. Il présente 3 tableaux regroupant les taux de réalisation à l'échelle départementale, l'évolution des plans de chasse et des réalisations.

De la présentation des taux de réalisation, Stéphane Vieban précise qu'un taux de réalisation de 80 % ne peut pas être considéré comme acceptable compte tenu de l'augmentation des populations.

Dans le cadre de ce comité, les taux de réalisation sont présentés à l'échelle du département. Par conséquent, il ne met pas en évidence la disparité des taux entre les différents secteurs de chasses notamment lorsqu'ils font l'objet d'un suivi particulier du fait de leur sensibilité. Par ailleurs, il convient de noter que :

- la totalité des données de réalisation ne remontent pas annuellement au sein des fédérations. En effet, si les ACCA et les sociétés de chasse remontent leurs données, les fédérations éprouvent des difficultés à récupérer les éléments des petites chasses privées. De plus, les données « attribution » sont connues et arrêtées ; ce qui n'est pas le cas des réalisations où les fédérations sont tributaires des retours qui leurs sont faits.
- certaines structures prennent des bracelets « au cas où » sans être sûres de pouvoir les réaliser.
- la remontée d'informations restent complexe lorsqu'on multiplie les détenteurs de droit de chasse sur un territoire.
- les données de réalisation sont basées sur des retours volontaires. Cependant, certaines fédérations mettent en place des procédures de contrôle et de vérification.

Il est rappelé que :

- le taux moyen de réalisation du cerf au niveau national est de 70 %,
- les attributions se font en fonction des secteurs.

Jean Paul LARQUE fait remarquer que le nombre de jours accordés à la chasse aux sangliers est nettement supérieur au nombre de jours accordés à la chasse aux cerfs et aux chevreuils.

Henri SABAROT rappelle que la chasse reste un loisir et qu'il y a de moins en moins de chasseurs.

Bilan des discussions :

- **indiquer uniquement les taux de réalisation des structures qui ont fait remonter leurs données,**
- **présenter ces données plutôt sous forme de graphique afin d'identifier les dynamiques / les évolutions d'attribution et de réalisation,**
- **privilégier et communiquer les chiffres à l'échelle de l'unité de gestion cynégétique en se focalisant sur les secteurs sensibles / à enjeux.**

Jean Guillaume CODECCO présente le travail fait afin d'intégrer et de communiquer les données liées aux jeunes peuplements. Cette donnée sera disponible dans un premier temps sous la forme d'une cartographie des sommes des surfaces en renouvellement à l'échelle communale et accessible au grand public. Dans un second temps, elle sera proposée à l'échelle de la parcelle ou de l'îlot de reboisement après accord du propriétaire et sous accès restreint.

Il expose ensuite les évolutions prévues au sein de l'application.

- Bilan des concertations forestiers / chasseurs : bilan des réunions d'échanges en ex Limousin et ex PoC 2024 / ex Aq en 2025 et travail en cours sur une cartographie des zones sensibles

Jean Guillaume CODECCO informe le comité sur le travail en cours afin de réaliser la cartographie des zones sensibles au sein de la Nouvelle Aquitaine basée sur une co-construction chasseurs / forestiers.

2) Tour d'horizon des actions mises en œuvre pour le suivi des populations (ICE, observatoires (autre que OTG), ...) à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Dorian BARBUT (FRC NA) et Julien FERRE (OFB NA) font un rappel concernant les principes des ICE et les dispositifs présents sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Stéphane VIEBAN s'interroge sur les résultats et l'utilisation de ces données dans un objectif de retour à l'équilibre forêt-gibier.

Julien FERRE présente l'exemple du travail réalisé en Forêt Domaniale des BERTRANGES dans la Nièvre où grâce au suivi basé sur ces indicateurs et à l'augmentation des plans de chasse, un retour à l'équilibre a été possible.

Plus proches, les deux dispositifs SYLVIFAUNE permettent également ce suivi.

3) Retour d'expériences FDC 19

- Utilisation du bracelet cerf à points : principe et mise en œuvre

David MURAT expose au comité le dispositif du bracelet à points mis en place en Corrèze : historique, principe et mise en œuvre.

- Mise en œuvre expérimentation Traque / Affût : principes et objectifs

David MURAT expose l'expérimentation en cours en Corrèze au sujet de la traque-affût.

4) Retour d'expérience de l'ONF sur le site du Centre d'essai des Landes

- Au niveau sylvicole : valorisation des zones ouvertes
- Au niveau cynégétique : mise en œuvre de la chasse

Agnès THONGO présente les réflexions et les actions instaurées autour de la traque-affût (travail de mise en place et résultats) et les aménagements sylvicoles (itinéraires sylvicoles et aménagements) sur le site du centre d'essai des Landes. Le travail mené sur ce secteur est basé sur la **réduction** des populations, la **dissuasion** grâce à l'application d'un répulsif sur les jeunes plants et l'**incitation** par la mise en place de zone de gagnage.

Conclusion des retours d'expérience proposés :

Concernant le bracelet à points, il ressort des échanges une mise en œuvre complexe de ce dispositif. De plus, des doutes de son efficacité sont émis dans la gestion du gibier dans un contexte d'abondance.

La traque affût n'a pas vocation à remplacer la battue aux chiens courant traditionnelle. En revanche, elle permet diversifier les modes de chasses notamment pour répondre aux enjeux complexes de gestion du gibier dans les secteurs péri-urbains socialement sensibles vis à vis de la chasse ou dans des sociétés où la baisse du nombre de chasseurs peut poser problème. L'exemple présenté par la FDC 33 de chasse en traque affût à l'arc en zone périurbaine illustre cela (sujet potentiel du prochain comité).

Des craintes ont été émises concernant la possibilité de transposer le travail de l'ONF en forêt privée.

5) Proposition d'actions 2025

- Actualisation de la carte régionale des zones sensibles
- Poursuite du déploiement de l'observatoire et augmenter le nombre de données

Jean Guillaume CODECCO propose au comité des actions à mener au cours de l'année 2025. Il propose également que les membres présents contribuent à mettre en place des actions notamment sur la transmission des données jeunes peuplements au sein de l'observatoire territoires-gibiers

6) Conclusion

Bénédicte GENIN et Henri SABAROT concluent le comité par les éléments suivants :

- Les fédérations de chasse se retrouvent dans un situation complexe avec l'augmentation des populations de gibier, un nombre de chasseurs en baisse et une population de ces derniers vieillissante limitant le déploiement de nouvelles techniques. Un travail sur le recrutement doit être mené notamment en prenant en compte les souhaits des nouveaux chasseurs de se diriger plus vers d'autres modes de chasse que la battue.
- Les actions et initiatives locales doivent être mise en exergue.

Plus généralement, il est mis en avant la nécessité de privilégier le dialogue entre forestiers et chasseurs en « cultivant le relationnel » pour permettre d'une part le maintien ou le retour à l'équilibre entre la forêt et le gibier et d'autre part avoir un discours partagé vis à vis de la société civile.

L'ordre du jour et les sujets étant épuisés, il est proposé de clore la séance.